

CONSEIL MUNICIPAL DE FEYTIAT

09 décembre 2005

La dernière séance du Conseil Municipal a abordé un sujet complexe en préambule de l'ordre du jour : celui du transfert de la voirie à la Communauté d'Agglomération. Chacun le sait, depuis trois ans, la commune du Feytiat est membre avec 16 autres villes de la communauté d'agglomération « Limoges Métropole » (CALM). L'instance intercommunale finance son fonctionnement et ses investissements par le biais de la taxe professionnelle unique (TPU), mais aussi par une dotation de l'Etat, qui reste somme toute assez faible en raison du niveau actuel de compétence qui lui est transféré. En effet, l'Etat attribue sa dotation globale de fonctionnement en fonction de niveau de compétences transféré. La perspective du transfert des voiries communales à la CALM lui permettrait d'obtenir une DGF augmentée de 1.500.000 euros. Aussi, le conseil communautaire a-t-il demandé aux conseils municipaux de l'agglomération de procéder au transfert des voiries communales à l'horizon 2006. La ville de Limoges étant la toute première à procéder au transfert. Les élus Feytiacois ont donc eu droit lors de la dernière séance plénière de l'assemblée communale à un exposé exhaustif sur les conséquences d'un tel transfert pour la commune. L'exposé était présenté par M. Massacré, Directeur Général des services de la CALM et son assistante, Mme D'Hollander, Responsable des services financiers. Le sujet, particulièrement dense et technique alimenta une bonne partie de la séance et l'exposé de M. Massacré déboucha sur une discussion riche avec des élus municipaux bien décidés à comprendre les rouages de cette question des plus complexes.

Autre dossier d'importance présenté aux élus de Feytiat : le compte rendu par un représentant du Secours Populaire Français de l'utilisation de la subvention exceptionnelle votée par l'assemblée communale il y a un an à la suite du Tsunami en Asie du Sud Est. Le compte rendu de mission fut présenté par le Commandant Besson, de Pompiers sans Frontières.

Enfin, avant d'entamer l'ordre du jour des délibérations, l'assemblée communale s'est penchée sur l'analyse du bilan d'activité annuel de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour l'année 2004. Le rapport fait apparaître que la mutualisation des compétences par les 17 communes membres (190.000 habitants) a permis de réaliser de très nombreux projets d'envergure à l'échelle de l'agglomération qui vont aboutir d'ailleurs pour la plupart en 2006 : citons le Zénith, la voie de liaison sud et le nouveau pont sur la Vienne, mais aussi les transports urbains, la collecte des ordures ménagères, la gestion des déchetteries, la valorisation de l'environnement ou encore la gestion des gens du voyage...

Les questions financières ont ensuite occupé une bonne partie de l'ordre du jour, avec notamment la Présentation par Jean Paul Denanot, Premier Adjoint, Président de la Commission des finances, du projet de décision modificative n°1 (DM1) au Budgets Général et Pastel. La DM1 du Budget Général s'équilibrait bien sur en recettes et dépenses en présentant une diminution de crédits de 252.160 euros pour la section de fonctionnement, et de 1.277.500 euros pour la section investissement. Concernant le budget Pastel, le projet s'équilibrait à hauteur de 7000 euros. Après avoir voté à l'unanimité les deux décisions modificatives, le Conseil Municipal autorisait le Maire, conformément à la loi, à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets 2005. Les élus votaient également les tarifs publics applicables au 1^{er} janvier 2006, dont l'augmentation a été limitée à 2%.

Lotissement des Hauts de Crézin

Le Conseil Municipal a accordé la garantie de la commune pour le remboursement du prêt contracté par la SA d'HLM DOMOCENTRE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer une opération d'acquisition de 6 pavillons situés sur le lotissement les Hauts de Crézin, destinés au logement locatif.

Modification de la Grille des emplois

Le Conseil Municipal a procédé à la transformation d'un poste d'agent technique en poste d'agent technique qualifié suite à la réussite d'un agent municipal à ce concours.

Compte Epargne Temps

Le Conseil Municipal, après consultation du Comité Technique Paritaire, a autorisé la mise en place d'un compte épargne temps.

Convention d'Assurance

Suite à la mise en concurrence des contrats d'assurance, le Conseil Municipal a désigné la SMACL pour l'assurance des dommages aux biens et risques annexes, l'assurance des responsabilités et risques annexes, l'assurance des véhicules et risques annexes, et GROUPAMA pour l'assurance protection juridique et assurance juridique du personnel municipal et des élus.

Extension de la Bibliothèque Municipale

Le Conseil Municipal a donné son accord à la signature d'un avenant au marché avec les entreprises Flacassier et Brissiaud pour la réalisation d'une porte fenêtre donnant sur la terrasse de la bibliothèque.

Création du Lotissement « La Charmille »

La commune de Feytiat est propriétaire de 18122 m² de terrain à l'arrière de la place de la Charmille. Le conseil municipal a donc décidé de confier à un maître d'œuvre l'étude d'un lotissement communal.

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal a arrêté le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Election des membres à la commission d'appels d'offres

Suite au décès d'André Périgord, le Conseil Municipal a procédé à la nomination de Jacques Taurisson, en tant que membre titulaire de la commission d'appels d'offres

Vente de terrain Allée Jean Dardant

Le Conseil Municipal a approuvé la vente à Monsieur Puivif de la parcelle communale cadastrée D190 d'une surface totale de 1206 m².

Reversement d'une subvention de l'état au Comité de Jumelage.

Une subvention de 12000 euros a été accordée par l'Etat (Ministère des Affaires Etrangères) à la commune de Feytiat pour soutenir l'aide apportée par la commune à la reconstruction d'une école à Balaneasea (Roumanie), une opération humanitaire réalisée en partenariat avec la ville jumelle de Leun. Cette subvention sera reversée par la commune au comité de jumelage qui suit la réalisation du projet sur le terrain. Par ailleurs, le Conseil Régional a également attribué à la commune de Feytiat une subvention de 21740 euros pour ce projet humanitaire, cette subvention sera également transmise au comité de jumelage.

Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales

Le Conseil Municipal a donné son accord pour solliciter des aides de la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en place d'une structure de psychomotricité extérieure au Relais Assistantes Maternelles, l'acquisition de matériel multi-facturation (Centre de Loisirs, Cantine, école de musique) et enfin la réalisation de travaux d'acoustique à la Maison de la Famille et de la Petite Enfance.

Subvention Ligue contre le Cancer

Le Conseil Municipal a voté une subvention à la Ligue Contre le Cancer pour financer l'opération visant à distribuer gratuitement à des enfants de CM2 des cahiers de texte pédagogique présentant une action de prévention contre le tabagisme.

Subvention Classes de découverte

Le conseil municipal a approuvé le versement d'une participation de 172.50 euros par enfant scolarisé en CM 2 pour la participation aux séjours de découverte à Autrans (MM Courteix et Schneider). La Commune prendra également en charge le recrutement et la rémunération des deux animateurs BAFA nécessaires pour encadrer le séjour. Une participation de 50 euros par enfant sera également versée pour le projet artistique et culturel de la classe de Mme Duchesne. Enfin, la Municipalité versera une aide de 44 euros par enfant pour la mise en place des classes de découverte du Cycle 2.

Surtaxe Assainissement

Le Conseil Municipal a fixé le montant de la surtaxe assainissement pour 2006 à 0,639 euros le mètre cube.

Convention de prestation de services Relais Assistantes Maternelle

Le Conseil Municipal a donné son accord au prolongement de 3 ans de la convention avec la CAF concernant les prestations du Relais Assistantes Maternelles

Convention d'aménagement de la zone d'activités du Ponteix

Confiée à la SARL « Les Portes de Feytiat », cette convention a été prolongée jusqu'au 31 mars 2006.

Extension de la salle Georges Brassens

Suite au jury de concours d'architectes, réuni le 29 novembre 2005, la réalisation de cette extension est confiée à la SARL d'architecture IMHOLZ et Associés, résidant à Trévol (Alliers)

Démarche qualité et formation action

Mise en œuvre dans la collectivité, cette démarche sera poursuivie. Afin de la pérenniser, le Maire a proposé à l'intervenant un contrat à mi-temps du 1^{er} janvier au 30 juin 2006, sur la base d'un salaire de 112 € nets par journée d'intervention. Les heures complémentaires seront rémunérées sur la base de 21,34 € nets de l'heure.

Motions diverses

Le Conseil Municipal a voté trois motions, l'une pour le maintien de la « Voie Sacrée » dans le réseau des routes nationales, l'autre contre la dérèglementation du secteur de l'électricité et du gaz et enfin une motion de soutien à la DDE, concernant la réorganisation des services urbanisme et ingénierie.